Nations Unies

S/PV.4174 (Resumption 1)



# Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

*Provisoire*

**4174**e séance

Jeudi 20 juillet 2000, à 15 h 55

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président :* | M. Robertson. | (Jamaïque) |
| *Membres :* | Argentine | M. Cappagli |
| | Bangladesh | M. Chowdhury |
| | Canada | M. Fowler |
| | Chine. | M. Wang Yingfan |
| | États-Unis d'Amérique | M. Cunningham |
| | Fédération de Russie | M. Gatilov |
| | France | M. Levitte |
| | Malaisie | M. Hasmy |
| | Mali. | M. Keita |
| | Namibie | M. Gurirab |
| | Pays-Bas | M. Scheffers |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. | Sir Jeremy Greenstock |
| | Tunisie | M. Ben Mustapha |
| | Ukraine | M. Kuchynsky |

## Ordre du jour

Rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

00-54353 (F)

*La séance, suspendue à 13 h 25, est reprise à 15 h 55.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Kenya et du Rwanda des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Kahende (Kenya) et M. Mutoboba (Rwanda) prennent place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la Malaisie auprès des Nations Unies une lettre datée du 20 juillet 2000, dont le texte est le suivant :

> « En ma qualité de Président du Groupe islamique auprès des Nations Unies, j'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, S. E. M. Mokhtar Lamani, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès des Nations Unies, à participer au débat du Conseil sur le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés. »

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2000/717.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'inviter M. Mokhtar Lamani au titre de l'article 39 du Règlement.

Il en est ainsi décidé.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Colombie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous sommes très honorés de votre présence et de votre participation, en qualité de Président, à la présente séance extraordinaire. Nous sommes également honorés de votre présence en tant que représentant de notre région d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Conseil de sécurité s'est déjà prononcé sur cette question. À la fin du semestre dernier, il a émis maintes idées très pertinentes concernant notamment l'alerte rapide, la diplomatie préventive, le déploiement préventif, le désarmement préventif et la consolidation de la paix. Il s'agit d'éléments complémentaires et interdépendants d'une vaste stratégie de prévention des conflits. En outre, le Conseil a affirmé la nécessité de remodeler et de développer une culture de la prévention des conflits. Ma délégation est tout à fait d'accord avec ces conclusions. En outre, nous partageons l'idée qu'il incombe au Conseil de sécurité de tenter d'agir dans des situations qui requièrent des activités préventives afin d'éviter un conflit ouvert.

Dans son rapport adressé à l'Assemblée du millénaire (A/54/2000), le Secrétaire général présente également une série de réflexions concernant la nécessité de prévenir les conflits et surtout de faire face non seulement aux symptômes des conflits mais aussi à leurs causes fondamentales. À l'époque actuelle, où les opérations de maintien de la paix se multiplient, les limites d'une approche qui s'attache plus aux symptômes qu'aux causes – ce qui ne contribue pas toujours à régler les conflits – sont de plus en plus évidentes.

Nous sommes arrivés à un stade de l'évolution de la civilisation auquel on ne peut plus parler de guerre juste. À cet égard, l'année dernière, l'Assemblée générale a adopté l'importante Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix. Selon nous, il est importe d'encourager une culture de la paix et de promouvoir une éducation à la paix afin qu'un jour nous puissions établir un véritable droit à la paix.

La diplomatie publique menée par le Conseil de sécurité est un mécanisme de prévention efficace. Le dialogue entre les membres du Conseil et les régions où il est possible d'empêcher le déclenchement ou l'aggravation d'un conflit existant peut être efficace s'il existe un certain consensus. Les mesures préventives ont plus de poids si elles passent par le Conseil de sécurité et sont appliquées conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Pour prévenir la résurgence d'un conflit, le Conseil de sécurité devrait, selon nous, prêter une attention particulière au contrôle du respect des accords de paix et à la consolidation de la paix après le conflit.

La pauvreté est un facteur qui menace la paix, notamment parce qu'elle rend les pays plus vulnérables face à toute menace ou tout conflit. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée du millénaire, la plupart des guerres actuelles sont des guerres entre peuples pauvres. Les causes sont complexes, à commencer par la pauvreté, la faiblesse des institutions et le manque de perspectives, mais la recherche de la paix et de la sécurité internationales passe par l'élimination de la pauvreté et par le développement. Il y a toujours un dilemme entre la nécessité de conduire de coûteuses opérations de maintien de la paix et celle d'investir dans le développement.

À cet égard, il existe un aspect des conflits à l'égard duquel le Conseil doit être particulièrement vigilant. Il s'agit de la nature économique de certains conflits. Là encore je me réfère au rapport du Secrétaire général :

> « Alors que la guerre coûte cher à l'ensemble de la société, elle peut être profitable à certains. » (*A/54/2000, par. 205*)

Dans certains cas, l'exploitation illégale des ressources est un élément capital des conflits. Le Conseil de sécurité se doit chercher des mesures novatrices pour y remédier.

Le désarmement est un élément indispensable de toute stratégie globale de prévention des conflits. La communauté internationale a tourné son attention vers le problème des armes légères et de petit calibre, car ce sont celles qui sont utilisées dans les conflits d'aujourd'hui et qui font le plus de morts. Il y a un lien très étroit entre la prolifération des armes et les situations de conflit. Il est incontestable que les situations de conflits sont nourries par le trafic illégal d'armes, contre lequel un embargo n'est pas toujours efficace. Il faut donc trouver d'autres mesures. Le Conseil de sécurité doit aussi envisager des mesures de désarmement dans le contexte d'une vaste stratégie de mesures préventives des conflits.

En tant qu'instrument de justice, la Cour pénale internationale contribuera aussi à la prévention des conflits. À cet égard, tous les États, et notamment ceux qui sont membres du Conseil de sécurité, doivent appuyer et ratifier le Statut de la Cour.

De par sa nature, le Conseil de sécurité tend à agir dans l'urgence et ainsi peut-être est-il vu comme un mécanisme agissant à court terme. En tant qu'organe politique, il a souvent besoin d'un élan politique pour agir. La prévention ne suscite pas forcément la reconnaissance politique qu'offre le règlement des conflits. C'est la raison pour laquelle la prévention exige hauteur de vue et humilité, ainsi que la capacité d'agir en toute conscience sans chercher à se mettre en valeur.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion importante sur la prévention des conflits, car il s'agit d'une question d'une importance vitale pour nous tous. Monsieur le Président, votre présence ici, en qualité de Ministre des affaires étrangères de votre pays, outre qu'elle témoigne de l'importance que vous accordez à cette réunion, nous donne l'espoir que le résultat du débat d'aujourd'hui ira au-delà de l'autosatisfaction que nous avons coutume de voir dans les déclarations du Président consécutives à d'autres séances du Conseil.

Malheureusement, même après la guerre froide, le monde reste déchiré par des conflits internes et intra-étatiques. Leurs conséquences en termes de pertes de vies, de souffrances humaines considérables et de destruction de biens ont été décrites de façon détaillée par différentes institutions de recherche. Des témoignages sur ces ravages rappellent sans cesse à la communauté internationale qu'elle doit renforcer ses efforts pour atténuer, sinon éliminer, les causes de tels conflits. Nous estimons qu'avec une préoccupation, une objectivité, une impartialité et un engagement suffisants de la communauté internationale, la plupart des conflits pourraient être évités.

Ces dernières années, la prévention des conflits est devenue un thème important du discours international. Cela montre que l'on est de plus en plus conscient de la nécessité de prévenir les conflits avant qu'ils ne dégénèrent en guerre ouverte, avec la dévastation et la destruction que cela comporte. Des efforts accrus et une participation plus vaste seront nécessaires pour créer une culture mondiale de paix, notamment du fait que, comme les causes des conflits sont diverses, les méthodes pour y faire face diffèrent également.

Dans le précédent débat du Conseil de sécurité sur la question en novembre dernier, les États Membres, y compris celui que je représente, ont mis en lumière les causes des conflits et souligné la nécessité d'y faire face, et ils ont prié le Conseil de sécurité de jouer un rôle beaucoup plus important et plus efficace dans la prévention des conflits, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Nous notons avec préoccupation que la déclaration du Président qui doit être adoptée aujourd'hui au terme du présent débat ne fait pas mention des différends politiques parmi les causes des conflits. Elle n'évoque que les problèmes économiques, sociaux, culturels ou humanitaires comme causes profondes des conflits armés. Cela ne reflète pas fidèlement la situation à laquelle la communauté internationale est aux prises.

La majorité des questions actuellement à l'ordre du jour du Conseil de sécurité portent essentiellement sur des différends politiques. Si, malgré cela, le Conseil de sécurité choisit d'éviter de reconnaître l'évidence, on peut se demander quel est le but du présent débat. Une déclaration du Président qui refuse les réalités justifie-t-elle les efforts, le temps et les ressources des États Membres? Le Conseil de sécurité remplit-il son propre mandat? Ne sommes-nous pas guidés par l'opportunisme plutôt que par les buts et principes de la Charte des Nations Unies? On peut également se demander pourquoi cet organe évite d'examiner les causes profondes des conflits partout dans le monde et se retrouve paralysé devant de graves menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Si telle est l'attitude du Conseil, il ne fait guère de doute que la déclaration du Président donnera une orientation erronée à ses débats futurs sur la prévention des conflits. Je crois qu'il faut appeler un chat un chat. De même, les recommandations du Secrétaire général sur une stratégie globale de prévention des conflits, que nous attendons pour l'année prochaine, perdraient toute signification. C'est pourquoi nous demandons instamment au Conseil de revoir sa position sur cette question fondamentale.

Je tiens à souligner que, pour trouver des solutions durables aux conflits et aux différends, c'est à leurs causes profondes – et non à leurs symptômes – qu'il faut s'attaquer. Lorsqu'on soigne une maladie, on ne soigne pas ses symptômes, il faut aller à la source du mal. Il faudrait s'attacher en particulier à régler les différends qui font planer de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales. Le long conflit causé par l'occupation illégale du Jammu-et-Cachemire et le refus d'accorder à la population de ce territoire le droit de décider de son propre avenir est un exemple typique. Le Conseil de sécurité doit s'employer à trouver un règlement rapide de ce différend et d'autres différends similaires conformément à ses propres résolutions sur ces questions.

Le mécanisme de prévention des conflits est fondé sur la Charte des Nations Unies. Le Préambule de la Charte prévoit le règlement de différends ou de situations susceptibles de mener à une rupture de la paix et l'Article 2 précise « par des moyens pacifiques » et conformément aux principes de la justice et du droit international.

En vertu de l'Article 33, les parties à tout différend sont tenues de rechercher un règlement par des moyens pacifiques. Le Conseil de sécurité est habilité à enjoindre aux parties de régler leurs différends par ces moyens. Il ne doit pas esquiver sa responsabilité à cet égard au motif que les différends bilatéraux devraient être résolus par les parties intéressées uniquement. C'est une idée erronée car tous les différends bilatéraux et notamment ceux qui ont des conséquences pour la paix et la sécurité internationales sont par définition des différends internationaux.

Nous notons également que parfois le Conseil de sécurité ne veut ou ne peut pas s'acquitter de ses responsabilités, soit à cause du recours au veto, soit parce qu'il n'a pas la volonté collective d'appliquer ses propres résolutions. Il y a là un problème qui doit être examiné dans le contexte de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité.

À notre avis, les principes qui doivent guider les actions de la communauté internationale en matière de prévention des conflits sont les suivants, que je vous demande d'écouter avec indulgence.

Premièrement, la prévention des conflits doit être fondée sur les normes de sécurité collective définies dans la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, les principes de la souveraineté des États, de la non-ingérence et de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un État souverain doivent être respectés. Néanmoins, ces principes ne s'appliquent pas aux situations dans lesquelles les peuples sont soumis à un régime colonial ou se trouvent sous occupation ou sous domination étrangère et luttent pour exercer leur droit inaliénable à

l'autodétermination. Si ce n'était pas le cas, la moitié des peuples du monde ou plus seraient encore sous le joug.

Il convient de mettre en place un système efficace d'alerte rapide afin de détecter les foyers de conflit potentiel en toute impartialité. Face à des signes avant-coureurs, la communauté internationale doit faire preuve de la plus grande prudence et circonspection avant de qualifier une situation de menace pour la paix et la sécurité internationales.

Une fois qu'on a déterminé qu'une situation appelle une action préventive, l'ONU doit agir énergiquement et efficacement, sans se contenter de demi-mesures.

Le rôle central de l'Assemblée générale en tant qu'unique organe du système des Nations Unies auquel tous les membres sont représentés doit être respecté et préservé.

Le Conseil de sécurité a perdu de sa crédibilité et de son autorité au fil des ans. Il doit les regagner, conformément au rôle que la Charte lui a confié en tant que garant du maintien de la paix internationale.

Le Conseil de sécurité doit agir sur la base d'une évaluation objective d'une situation donnée, au lieu de réagir de manière sélective. Il ne doit pas non plus recourir à des expédients politiques ni renoncer à agir pour essayer d'apaiser quelques partisans de l'hégémonie et d'une politique fondée sur les rapports de force. Les principes devraient être la norme, pas les solutions à court terme.

Le Secrétaire général doit jouer un rôle plus actif, comme cela est prévu dans l'Article 99 de la Charte des Nations Unies. Je pense qu'il faut que le Conseil de sécurité l'habilite à exécuter son mandat, notamment dans des situations où des violations massives des droits de l'homme sont commises contre des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère. Son action ne doit pas être entravée par l'intransigeance d'une partie dans telle ou telle situation de conflit.

Il convient de faire des efforts plus efficaces pour consolider la paix chaque fois que des opérations de maintien de la paix sont engagées, car ces dernières ont rarement permis à elles seules d'instaurer une paix durable.

Il faut lutter contre la tendance à court-circuiter l'ONU, car elle remet en question la viabilité de l'Organisation.

Le rôle des organisations régionales devrait être conforme au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Il devrait y avoir une coopération efficace et un partage des responsabilités efficaces entre les différents organes de l'ONU, comme le prévoit la Charte.

Le Conseil de sécurité devrait envisager des déploiements préventifs comme celui décidé en ex-République yougoslave de Macédoine.

Le concept de désarmement préventif a besoin d'être examiné plus avant et élaboré car il risque de porter atteinte au droit inaliénable à la légitime défense qui est proclamé dans la Charte des Nations Unies.

La paix et le développement sont indissociables. Nous le savons tous. C'est pourquoi la communauté internationale doit relancer ses efforts et consacrer ses ressources au développement économique des pays en développement afin de promouvoir la paix internationale et de prévenir les conflits.

Il convient que le Conseil de sécurité ait un débat public avant d'arrêter sa réponse à toute situation de conflit. Il faudrait tenir compte des vues exprimées par les États non membres du Conseil dans les déclarations présidentielles du Conseil ou dans les résolutions.

Avant de conclure, je voudrais exprimer notre appui à l'idée avancée par le Secrétaire général qui propose de créer des groupes d'experts pour rédiger des rapports périodiques sur les différends qui représentent de graves menaces pour la paix et la sécurité internationales, afin de mettre au point des stratégies en vue de régler ces différends par des voies pacifiques. Nous notons avec préoccupation que les membres du Conseil n'ont pas pu se mettre d'accord sur le texte qui a été proposé à cet égard. Nous espérons que le Conseil reviendra sur cette question dans ses prochains débats sur la prévention des conflits, en vue de parvenir à un consensus.

Enfin, je voudrais réaffirmer la coopération et l'appui du Pakistan aux efforts déployés par la communauté internationale pour prévenir les conflits, conformément à notre engagement en faveur de la paix mondiale et de la sécurité collective, et en vertu de notre

attachement à l'honneur et à la dignité des peuples du monde, ainsi qu'à leur progrès et à leur prospérité.

Enfin, je voudrais dire que nous sommes tous des êtres humains. Nous aimons toujours les bonnes paroles et nous aimons autant les dire les uns des autres que les entendre les uns des autres; après quoi nous aimons faire des déclarations anodines. Mais permettez-moi de dire qu'une déclaration présidentielle anodine à l'issue de la réunion d'aujourd'hui ne préviendra aucun conflit tant que nous ne prendrons pas de mesures spécifiques pour autoriser le Secrétaire général à tenter d'apporter une réponse aux causes profondes de ces conflits.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Kolby** (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège se félicite de l'initiative prise par la présidence jamaïcaine d'organiser ce nouveau débat sur la question importante qu'est la prévention des conflits. C'est un honneur pour nous, Monsieur le Président, que vous présidiez cette réunion. À notre avis, la délégation jamaïcaine apporte une grande contribution aux travaux du Conseil.

La Norvège apprécie le fait que l'on ait donné aux États non membres du Conseil la possibilité de participer à ce débat. La transparence des méthodes de travail du Conseil continue d'être une question prioritaire pour la Norvège et les autres pays nordiques.

« Le développement est la meilleure forme de prévention des conflits.» Cette observation de notre Secrétaire général a tout l'appui de la Norvège.

Lorsqu'ils participent à des efforts de prévention et de règlement des conflits, l'ONU et le Conseil de sécurité doivent adopter une démarche multiforme et intégrée. Le succès final des opérations complexes de maintien de la paix des Nations Unies – comme celles menées au Timor oriental, en Sierra Leone et dans les Balkans – dépend de notre capacité d'assurer un suivi dans les domaines de la reconstruction, du relèvement et du développement à long terme.

Pour prévenir la reprise des hostilités, il est nécessaire que nous ne perdions pas de vue l'objectif ultime, au-delà du problème immédiat de la violence et des crises humanitaires. Nous devons également continuer nos efforts lorsque les caméras ne sont plus là.

Le Conseil de sécurité a bien sûr une responsabilité particulière pour ce qui est d'empêcher les différends de dégénérer en conflits violents. Lorsqu'on réussit à régler un conflit, cela fait la une des journaux. Lorsqu'on réussit à prévenir un conflit on suscite beaucoup moins d'attention, mais, comme nous le savons tous, il coûte beaucoup moins cher de prévenir que de guérir. Les États Membres doivent donc renforcer la capacité analytique et d'alerte avancée des Nations Unies et faire preuve de volonté politique au Conseil de sécurité pour lui permettre de réagir aux situations et de jouer un rôle positif sans attendre que les différends ne se transforment en conflits ouverts et violents.

La diplomatie préventive compte parmi les instruments importants qui peuvent être employés de plus en plus activement à l'avenir. Nous devons renforcer la capacité de prévention des conflits du Secrétaire général, notamment en contribuant au Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive.

Nous devons encourager les efforts faits pour faciliter la médiation pacifique et le dialogue, non seulement entre les dirigeants mais également par la coopération entre les peuples. Nous devons fournir un soutien politique et matériel constant aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. L'histoire nous a montré à maintes reprises que la présence des forces de maintien de la paix de l'ONU, et notamment le déploiement préventif, peut empêcher les conflits d'éclater ou de s'exacerber. La Norvège continuera d'oeuvrer au maintien de la paix. Nous avons proposé, notamment, de contribuer à améliorer la capacité de planification du Secrétariat.

Mais il n'y aura pas de paix, de stabilité et de démocratie durables tant que nous ne nous attaquons pas aux causes profondes des conflits. En facilitant le développement économique et social et la protection de l'environnement, nous pouvons espérer prévenir les conflits provoqués par la pauvreté, l'inégalité et un accès insuffisant aux ressources.

Les représentants spéciaux du Secrétaire général ont un rôle capital à jouer pour coordonner les activités des institutions des Nations Unies qui travaillent sur le terrain dans leur domaine de compétence pour réduire les diverses causes des conflits.

Les processus d'intégration sont essentiels, tant pour éviter la guerre et la violence que pour rétablir la paix après les conflits armés. Nous avons vu clairement que la marginalisation de groupes et de personnes peut offrir un terrain fertile aux conflits violents. La communauté internationale doit rester vigilante à cet égard.

Nous avons besoin d'une approche plus intégrée de la prévention des conflits. Nous devons faire porter les efforts de la communauté internationale sur une consolidation globale de la paix. Les activités de paix et de sécurité du Conseil de sécurité sont indissociables des activités humanitaires et de développement du Conseil économique et social. Il est nécessaire qu'il y ait une plus grande coopération dans le cadre des mandats respectifs.

La promotion d'un développement social et économique durable est probablement l'aspect le plus difficile de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. On ne peut pas demander aux pays en développement d'y parvenir tout seuls. Les pays donateurs doivent s'acquitter de leurs engagements moraux et politiques en matière d'aide au développement et d'allégement de la dette et fournir au système des Nations Unies une base financière solide lui permettant de s'acquitter de sa mission dans les domaines de la paix et du développement.

Il incombe aux membres du Conseil de sécurité d'encourager la communauté internationale à faire preuve de bonne volonté et à participer à des efforts généralisés de consolidation de la paix à long terme, en dehors des initiatives de paix et de sécurité qui font partie du mandat du Conseil.

Monsieur le Président, je puis vous assurer que la Norvège continuera d'oeuvrer à l'appui des efforts des Nations Unies et du Conseil de sécurité en ce qui concerne tout l'éventail des activités visant à prévenir les conflits et à consolider la paix de manière globale, en appuyant et en facilitant les processus de paix à la demande des parties, en fournissant des fonds et du personnel pour les opérations de maintien de la paix, en encourageant le désarmement et en luttant contre la prolifération des armes de petit calibre, et en offrant une assistance humanitaire et une aide au développement à long terme, en particulier à l'Afrique.

La Norvège demeure convaincue qu'il n'y a pas d'autre solution que de soutenir l'ONU, qui est le principal instrument dont nous disposons pour prévenir les conflits, et le Conseil de sécurité, qui est le principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte. Nous restons résolus à poursuivre notre coopération avec le Conseil dans ces efforts.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à la délégation jamaïcaine.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Moura** (Brésil) (*parle en anglais*) : L'initiative de la présidence jamaïcaine d'organiser plusieurs réunions publiques est très heureuse et montre l'attachement du Gouvernement jamaïcain à la transparence des méthodes de travail du Conseil. Votre présence parmi nous, Monsieur le Président, est un signe sans équivoque de l'importance que votre gouvernement attache à la prévention des conflits. Il était en fait grand temps de donner suite au débat public qui a eu lieu en novembre dernier.

De fait, le traitement de la question de la prévention des conflits a suscité toute une série d'activités de recherche approfondie, la publication de plusieurs études et l'intérêt renouvelé des États Membres. Depuis la présentation, l'année dernière, du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, la prévention est devenue en quelque sorte le mot d'ordre aux Nations Unies.

Des groupes de réflexion consacrent ressources et énergie à mettre au point des cadres conceptuels et des plans d'action en matière de prévention des conflits armés. La presse s'y intéresse de plus en plus, donnant ainsi une visibilité renforcée à la question.

Tous ces faits sont encourageants et renforcent le consensus selon lequel la prévention est toujours une meilleure stratégie que la réparation des dégâts ou le pansement des plaies après le conflit. Je mentionnerai ici une étude récemment publiée, intitulée « Breaking cycles of violence » (Rompre les cycles de la violence), qui est un exemple, pouvant nous être utile, du type de débat se déroulant dans les milieux universitaires. Parmi les conclusions de cette étude, il est très clairement indiqué que les conflits, leurs causes, leur prévention et leur règlement comprennent plusieurs dimensions et niveaux.

Au-delà du jargon académique, il paraît évident que les conflits n'ont pas une cause unique. Les causes

profondes peuvent être de nature culturelle, économique, institutionnelle, sociale, ou encore liées au développement international. C'est pourquoi les mesures efficaces en matière de prévention des conflits vont bien au-delà du champ d'action exclusif du Conseil de sécurité et font appel à la participation d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales.

Il n'existe pas de formule unique pour la prévention des conflits. Les mesures préventives doivent donc être fondées sur une analyse spécifique de chaque situation. Si nous voulons élaborer une stratégie globale, il ne fait pas de doute que celle-ci devra s'appuyer sur une compréhension profonde des causes multiples des conflits. Par ailleurs, il faut répartir les tâches de manière efficace afin de faire face aux différents aspects de chaque situation.

Nous espérons que les fondations solides et concrètes d'une stratégie globale à long terme de prévention des conflits seront mises en place lorsque l'élimination de la pauvreté cessera d'être un vague idéal. À cet égard, le respect des droits de l'homme doit aussi devenir une préoccupation de chaque jour dans tous les pays du monde. Le sous-développement ne devrait jamais servir de prétexte pour justifier les horreurs et les atrocités dont nous avons été témoins lors de conflits récents.

Nous sommes convaincus que toute stratégie globale de prévention doit tenir compte de la nécessité de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, d'encourager le développement et d'éliminer la pauvreté. Bien entendu, le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer en la matière puisqu'il est investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité.

Le projet de déclaration présidentielle que le Conseil s'apprête à adopter va dans la bonne direction. Il reconnaît, à très juste titre, que l'un des outils les plus puissants et les moins controversés dont dispose le Conseil de sécurité est la diplomatie. Guidé par le Chapitre VI de la Charte, le Conseil de sécurité est dans une position unique pour faire prévaloir la raison par la négociation et la persuasion, là où l'intolérance et la mésentente l'emportent normalement.

L'Article 99 de la Charte offre au Secrétaire général un instrument des plus précieux lui permettant d'inviter le Conseil à prendre des mesures préventives. Le rôle que jouent les représentants spéciaux et les missions de bons offices du Secrétaire général mérite aussi d'être souligné.

Le déploiement préventif, comme celui décidé en Macédoine, et le désarmement sont également des moyens utiles de prévention. Nous connaissons bien les conséquences déstabilisantes du trafic et de l'accumulation excessive d'armes légères. Nous ne devons pas oublier qu'il faut recréer un environnement mondial propice à l'exercice de la diplomatie préventive. Le renforcement des traités de désarmement pourrait être un facteur décisif en la matière.

Les conflits sont souvent causés par des abus de pouvoir. La justice a donc un rôle très important à jouer dans le maintien d'un climat de respect des valeurs humaines fondamentales. Les Tribunaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie ont un effet dissuasif. Nous espérons que ces résultats encourageants seront bientôt renforcés de manière significative par l'entrée en vigueur du Statut de la Cour pénale internationale.

Malheureusement, les exemples d'accords de paix infructueux ne sont que trop nombreux. Les hostilités reprennent parfois après de brèves périodes de cessez-le-feu en raison du manque d'appui politique et financier apporté à ces accords de paix. Les efforts de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doivent être complétés par un réel engagement de la communauté internationale en faveur de la reconstruction, du redressement et du développement à long terme.

Cela signifie qu'il faut financer sans tarder des projets pouvant créer un environnement propice au développement et à la réconciliation, tout en consolidant les institutions chargées de faire prévaloir l'état de droit et de défendre les droits de l'homme.

La prévention des conflits ne peut pas être considérée comme une question marginale. Elle fait partie intégrante des tâches de la communauté internationale et n'est plus un terrain inconnu. Nous devrions peut-être désormais répertorier systématiquement les exemples concrets de bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience afin que le Conseil et les autres organes de l'ONU puissent mieux planifier leurs activités futures.

Plutôt que de parler, nous devons avant tout reproduire les exemples de réussite et corriger les erreurs du passé. Nous sommes convaincus que le futur rapport du Secrétaire général apportera une contribution importante en ce sens.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Ka** (Sénégal) : Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, et de vous remercier surtout pour l'initiative opportune que vous avez prise d'inscrire la question importante de la prévention des conflits à l'examen du Conseil et surtout du rôle du Conseil dans la prévention de ces conflits.

C'est que depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le thème de la prévention des conflits, parce qu'il constitue un maillon essentiel de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, a été et demeure au centre des préoccupations même si, au demeurant, ce thème a considérablement évolué au gré des circonstances.

Je le disais ici même, en novembre dernier, lorsque la notion de diplomatie préventive a été introduite, celle-ci était à cette époque intimement liée à la menace d'une escalade nucléaire entre les deux superpuissances. Au fil du temps, le champ d'application de cette notion s'est considérablement élargi, à la suite de la multiplication des conflits interétatiques et des conflits internes, qui constituent aujourd'hui les causes principales de déstabilisation des États.

Plus récemment, les événements douloureux et dramatiques du Rwanda, et dans une moindre mesure en Somalie, ont contribué à faire prendre conscience à la communauté internationale de l'urgente nécessité de privilégier l'option de la prévention des conflits pour éviter la répétition de ces tragédies et, en même temps, créer les conditions d'une paix durable en Afrique et partout ailleurs dans le monde.

À cette fin, consciente de ce que l'intervention armée constitue l'échec de la prévention, la communauté internationale a alors plaidé en faveur du renforcement des capacités de prévention de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, les Tribunaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie sont considérés à cet égard comme de nouveaux instruments puissants de dissuasion. Demain, quand la Cour pénale internationale sera opérationnelle, elle amorcera un virage particulièrement décisif dans notre volonté commune de refuser le fait accompli, l'injustice, l'indifférence et l'impunité.

Dans cette recherche constante d'une solution à ce qui apparaît comme une menace globale aux pays du nord comme à ceux du sud, la question récurrente qui se pose dès lors est de savoir s'il est possible, aujourd'hui, de réfléchir à une politique efficace de prévention des conflits sans aborder de front d'autres questions importantes qui lui sont intrinsèquement liées.

Dans son rapport du 13 avril 1998, consacré aux causes des conflits et à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, le Secrétaire général a reconnu avec justesse et pertinence que la prévention des conflits n'est pas une fin en soi et qu'elle devrait prendre en compte, en les combinant, les différentes fonctions du rétablissement de la paix après les conflits et les activités politiques, économiques, sociales et humanitaires destinées à extirper les causes profondes des conflits, en l'occurrence la misère économique, l'injustice sociale, l'oppression politique.

C'est dans ce cadre que je voudrais faire quelques observations. Premièrement, aujourd'hui, le Conseil de sécurité devrait reconnaître de manière unanime qu'il existe une relation étroite entre la nécessité de paix et les exigences d'un développement économique et social durable. Le Ministre des affaires étrangères de la Russie ne disait-il pas récemment, avec pertinence, que la misère nourrit la guerre?

Or, malheureusement, il se trouve aujourd'hui que la pauvreté, la maladie et les autres pandémies comme le sida, la famine, l'oppression et les violations des droits de l'homme sévissent à travers le monde comme en témoignent les millions de réfugiés, de personnes malades ou déplacées. Ces nombreux problèmes qui sont à la fois source et conséquence des conflits armés exigent que l'attention que leur porte le Conseil de sécurité ne se relâche pas et que les efforts qui leur sont consacrés soient élevés au rang de priorité absolue. À cet égard, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de souligner pour m'en féliciter le leadership dont vous avez fait preuve au début de cette semaine en permettant un débat important dans le cadre du Conseil de sécurité sur le thème du sida dans les opérations du maintien de la paix.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité pourrait jouer un rôle de premier plan dans la question du trafic illicite et de la prolifération de la circulation des armes légères et de petit calibre qui nous interpelle tous. Il est incontestable aujourd'hui que l'afflux massif de ces types d'armes nourrit et amplifie l'insécurité et engendre le déclenchement de conflits. Contrôler, restreindre et éradiquer le commerce illicite des armes légères constitue à nos yeux un objectif prioritaire dans le cadre de la prévention des conflits.

Mais pour qu'il y ait véritablement efficacité dans la prévention des conflits, il est nécessaire non seulement de contrôler la circulation des armes, mais surtout, surtout, de tarir la source des armes afin de faire taire ces armes. C'est pourquoi, le Conseil de sécurité devrait appuyer les efforts de nombreux pays ou de groupes de pays qui ont entrepris à cet égard des actions fort courageuses et opportunes, et je voudrais citer l'exemple des États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui, prenant toute la mesure de ce fléau, ont décidé, en novembre 1998, un moratoire sur l'importation et l'exportation de ces types d'armes.

Il faudrait cependant faire plus en mettant au point, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, un instrument juridique contraignant d'élimination voire d'interdiction complète des transferts illicites de ces armes légères. C'est là un des grands enjeux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, prévue l'an prochain et dont les travaux préparatoires ont déjà commencé.

Ma troisième observation procède d'une démarche logique, celle de la nécessité pour le Conseil de sécurité de mettre en place un fonds spécial destiné uniquement à appuyer les stratégies de diplomatie préventive et qui financerait des mécanismes de prévention déjà opérationnels dans d'autres régions du monde. Ce fonds éviterait à l'ONU d'engloutir des sommes énormes dans des opérations de maintien de la paix ou de reconstruction après les conflits.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) considérant que l'Afrique paie un lourd tribut aux conflits armés, a décidé depuis 1993 de créer un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits qui dispose d'un fonds de la paix destiné justement à financer le renforcement des capacités africaines en matière de prévention et de règlement des conflits. Mieux, au Sommet de l'OUA tenu à Alger en 1999, les chefs d'État d'Afrique ont voulu jeter les premiers jalons d'une culture de la prévention des conflits en Afrique en déclarant l'an 2000, année de la paix sur le continent. Cette détermination sans précédent et cet effort de paix méritent d'être soutenus par la communauté internationale. Et il convient ici de remercier la France, les États-Unis, le Royaume-Uni et plusieurs autres pays développés pour les initiatives qu'ils ont prises dans ce domaine tendant à renforcer les capacités africaines de prévention et de gestion des conflits.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'un des défis majeurs à relever au cours des prochaines années réside dans la capacité de l'Organisation des Nations Unies et de ses différents organes de mettre en place un mécanisme souple chargé en permanence d'alerter la communauté internationale sur les situations potentielles de crise dans le monde et de recommander des réponses d'urgence appropriées. Ainsi, nous pourrons substituer à notre culture de réaction aux crises, une autre culture, celle-là de prévention des crises.

Dans nos efforts communs pour bâtir cette culture de la prévention des conflits, le Conseil de sécurité, investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, devrait, pour sa part et à l'avenir, réagir plus promptement face à des situations dramatiques qui, visiblement, peuvent engendrer des catastrophes humanitaires.

Il y a plusieurs domaines dans lesquels le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés pourrait notablement être renforcé : envoi plus fréquent de missions de bons offices composées soit de membres du Conseil de sécurité, comme récemment, en République démocratique du Congo, soit de personnalités éminentes ayant une grande autorité politique et morale pour attirer l'attention des parties en conflit sur la nécessité de faire preuve de retenue dans certaines situations plus ou moins explosives; coopération du Conseil de sécurité et des organes intéressés du système des Nations Unies avec les organisations régionales en vue de mettre sur pied un système intégré d'alerte dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte; examen, enfin, et adoption par le Conseil de sécurité d'une série de mesures permettant aux pays sortis d'un conflit armé de s'atteler à forger une culture de la paix et de la réconciliation afin d'empêcher que d'autres conflits n'éclatent de nouveau.

Les ressources qu'offre au Secrétaire général l'Article 99 de la Charte devraient être également souvent exploitées face à des situations qui, potentiellement, mettent en danger la paix et la sécurité dans le monde. Le Conseil devrait, à nos yeux, encourager et appuyer plus fermement les initiatives futures du Secrétaire général dans ce domaine.

Les discussions et le document qui viendra certainement sanctionner ce débat devrait nous permettre de jeter les bases d'un mécanisme sans lequel aucun système de prévention digne de ce nom ne pourrait fonctionner valablement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Sénégal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Oratmangun** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais d'emblée vous transmettre nos plus sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous sommes particulièrement heureux de la présence parmi nous de M. Paul Robertson, Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque, malgré ses nombreuses autres tâches et responsabilités. Nous sommes convaincus que, grâce à sa direction avisée, des progrès seront accomplis dans le traitement de la question à l'ordre du jour. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour saluer le rôle joué par le précédent Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur de France, Jean-David Levitte, qui a dirigé nos discussions au mois de juin.

Ma délégation se félicite de la décision du Conseil de sécurité de tenir une séance publique afin de reprendre l'examen de la question de la prévention des conflits, en ce moment où des conflits font rage dans différentes parties du monde. Ces événements qui font régresser les processus de paix exigent un effort accru visant à prévenir les conflits avant qu'ils n'entraînent violences et effusions de sang. Nous partageons l'opinion très répandue selon laquelle la prévention est préférable à une action a posteriori. La prévention est beaucoup plus rentable. Les sommes requises par les stratégies de prévention sont infimes comparées aux coûts énormes, en pertes de vies humaines inadmissibles et en destructions matérielles, qui découlent des conflits. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit aller plus loin non seulement pour régler les conflits mais également pour prévenir de nouvelles tragédies.

C'est un axiome fondamental que, comme chaque situation est unique, les initiatives doivent être conçues au cas par cas. En toutes circonstances, elles doivent recueillir l'assentiment des États concernés, tenir compte des intérêts légitimes de ces États, et être conformes aux principes consacrés dans la Charte. Si nous ne respectons pas ces principes immuables, nous risquons bien des déconvenues.

Pour accomplir sa mission consistant à prévenir les conflits entre les États, le Conseil de sécurité doit d'abord, à notre avis, s'attaquer aux causes profondes des différends en promouvant des mesures de confiance, tant sur le plan militaire que sur les plans politique et socioéconomique. Il doit concilier les intérêts divergents des États concernés en matière de sécurité, favoriser l'ouverture et la transparence dans les questions militaires, préconiser la modération dans l'acquisition d'armements, conformément aux besoins nationaux en matière de sécurité, et encourager les organismes régionaux à jouer un rôle actif dans la conception et la mise en oeuvre de mesures de prévention des conflits adaptées à la région.

Les résultats obtenus par le Conseil de sécurité en matière de limitation des conflits sont loin d'être négligeables, mais nous devons néanmoins accroître ses capacités grâce à des mécanismes globaux et régionaux de prévention des conflits plus efficaces, qui pourraient permettre de désamorcer les situations de crise et préparer le terrain pour le rétablissement de la paix. Il est évident que les mécanismes de prévention des conflits et des catastrophes ne sont pas aussi efficaces qu'ils devraient l'être. Il faut donc réévaluer les méthodes existantes, et explorer de nouvelles modalités prometteuses.

Parmi ces nouvelles modalités, il y a premièrement le travail de l'Assemblée générale. En tant que forum universel, elle a un rôle important à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il faut reconnaître sa capacité de recommander des mesures appropriées de prévention des conflits.

Deuxièmement, on ne saurait trop insister sur la nécessité que le Conseil de sécurité évalue périodiquement les situations susceptibles de dégénérer en conflits. Le Conseil serait ainsi prévenu des dangers inhérents à une situation et pourrait prendre des mesu-

res préventives, conformément à ce que prévoit la Charte.

Troisièmement, le développement socioéconomique est une composante capitale de la prévention des conflits et de la cicatrisation après les conflits. Il est impératif que les États Membres appuient les efforts du système des Nations Unies en matière de prévention et fournissent l'assistance nécessaire en matière de développement.

Quatrièmement, il serait très utile que le Conseil économique et social s'efforce de prévoir les problèmes socioéconomiques qui risquent d'entraîner l'effondrement d'un système politique et les crises connexes, et d'élaborer des stratégies visant à désamorcer de telles situations explosives. Une collaboration plus étroite entre les membres du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité aiderait à traiter les crises potentielles de façon globale. La collaboration entre les différentes institutions compétentes pourrait aussi être améliorée.

Cinquièmement, le Secrétaire général a un rôle à jouer : il doit consulter de façon régulière les États concernés, pour surveiller les situations potentiellement dangereuses et les porter à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que pour exprimer ses propres opinions et faire des recommandations. Les États Membres, pour leur part, doivent appuyer les efforts du Secrétaire général en lui fournissant à temps les renseignements nécessaires et l'assistance requise pour mettre en oeuvre les recommandations pertinentes.

Les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) se sont rendu compte que la persistance des conflits entraînerait inévitablement l'affaiblissement de la région dans son ensemble, et ont donc manifesté leur vif désir d'entretenir des relations pacifiques. Le caractère préventif des mesures de sécurité concertées et équitables pour tous les États mises en oeuvre dans notre région est largement reconnu et on s'emploie à les renforcer. En conséquence, on s'attend généralement à ce que les conflits se règlent de façon pacifique. Le Forum régional de l'ANASE témoigne de la détermination des pays de l'Asie du Sud-Est de garantir un environnement politique et de sécurité stable et pacifique à leurs populations. Il contribue à la prévention des conflits en promouvant le développement graduel et pacifique de relations inter et intrarégionales fondées sur la reconnaissance des intérêts mutuels. Il pourrait se révéler un mécanisme efficace pour désamorcer les conflits dans cette partie du monde.

Ma délégation souhaite également attirer l'attention sur les tables rondes organisées par l'Indonésie pour gérer une situation potentiellement explosive dans la mer de Chine méridionale, où s'opposent plusieurs revendications de souveraineté, d'où des différends concernant l'exploration et l'exploitation des ressources. Lors de la dernière de ces tables rondes, tenue à Jakarta en décembre 1998, on a convenu, notamment, d'entreprendre une étude sur des lignes directrices et un code de conduite concernant la mer de Chine méridionale. Les participants ont dit que les mesures de confiance étaient essentielles pour réduire la tension, prévenir les conflits et promouvoir la coopération et la création d'un climat propice au règlement pacifique des différends. Ce processus nous fournit de nombreuses propositions concrètes et constructives pour la coopération dans la mer de Chine méridionale, dans des domaines où il y a beaucoup d'intérêts communs, ce qui est très prometteur pour toute la population de la région.

Pour terminer, nous devrions placer les activités de prévention des conflits qui ont une incidence sur la paix régionale et la sécurité internationale en tête de liste de nos préoccupations, tout en améliorant et en renforçant la capacité de l'ONU dans ce domaine. Elles sont un des piliers de l'action que mène l'Organisation pour promouvoir la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Sun Joun-yung** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise d'organiser cette séance publique sur la prévention des conflits.

Nous remercions également le Secrétaire général de sa déclaration très pertinente et des efforts qu'il a faits pour renforcer les activités de l'ONU, notamment celles du Conseil de sécurité, en vue de surveiller les conflits potentiels et d'élaborer des mesures préventives.

En dépit de tous les débats qui ont cours sur la culture de prévention aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ONU, des conflits armés et des situations d'urgence continuent d'apparaître dans de nombreuses régions à un rythme inquiétant, et la paix n'est que trop fragile dans bien des endroits du monde. En Sierra Leone, le Conseil de sécurité a récemment entrepris la tâche délicate de restaurer la stabilité dans un pays déchiré par des années de conflit interne brutal. En dépit de son dévouement à la cause de la paix, la Mission de maintien de la paix en Sierra Leone s'est heurtée à de graves problèmes. Certes, plusieurs missions de maintien de la paix ont été couronnées de succès. D'autres, en revanche, ont soulevé des questions importantes quant aux mandats et aux ressources, qui n'ont toujours pas trouvé de réponse.

La prévention des conflits est sans aucun doute une tâche complexe et difficile qui couvre tous les aspects de la paix et de la sécurité internationales. À notre avis, elle exige des conditions concrètes telles que le dialogue politique, le contrôle des armements, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et le développement social et économique. Le problème épineux de la souveraineté est également souvent lié à cette question. Bien que la prévention des conflits soit de loin moins coûteuse en termes financiers et humains que la gestion des situations consécutives à un conflit, il est souvent difficile d'évaluer le niveau optimal d'engagement lorsqu'on applique des mesures préventives. Le coût réel de l'inaction ne peut être connu qu'après la catastrophe.

Le Conseil de sécurité, en étroite collaboration avec le Secrétaire général, doit donc renforcer ses capacités d'évaluer les risques de conflit armé dans des situations explosives et élaborer des stratégies claires, à court et à moyen terme, pour définir des mesures appropriées à chaque étape de l'évolution des crises. Il faut mettre l'accent sur la recherche d'un mécanisme d'alerte avancée efficace, sur une utilisation plus active de la surveillance préventive et sur des missions de maintien de la paix préventives. Les leçons du succès de la Force de déploiement préventif de l'ONU pourraient être appliquées à d'autres situations instables. Il convient également de prendre des mesures conjointes efficaces pour réprimer l'exploitation illicite et le trafic des ressources naturelles, ainsi que pour prévenir le trafic des armes légères.

Pour élaborer une stratégie à plus long terme, le système des Nations Unies devrait continuer de rechercher les causes profondes des conflits. Le Conseil de sécurité, quant à lui, devrait adopter une approche plus globale et plus intégrée de la prévention des conflits, en renforçant sa coopération avec le Secrétariat et les organes compétents de l'ONU, ses fonds, ses programmes et ses institutions spécialisées. De plus, il devrait s'efforcer d'établir des relations de travail étroites avec les grandes organisations, sans oublier les gouvernements et les autres parties intéressées. Nous encourageons le Conseil à poursuivre ses efforts pour s'engager plus directement dans certaines situations, notamment au Timor oriental, en République démocratique du Congo et au Kosovo.

Ma délégation est convaincue que le renforcement du cadre juridique international est un autre élément fondamental de la prévention des conflits. À cet égard, nous espérons que la Cour pénale internationale jouera un rôle important à l'avenir pour éliminer la culture d'impunité actuelle. Nous convenons tous que les initiatives prises par le Conseil de sécurité pour établir des tribunaux spéciaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda étaient nécessaires. Ma délégation estime en outre que ces instruments juridiques établissent des précédents importants pour dissuader d'éventuels auteurs d'actes de génocide ou de crimes de guerre.

La séance publique de l'an dernier sur le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés et la déclaration présidentielle qui l'a suivie ont dûment souligné l'importance du rôle du Secrétaire général dans la prévention des conflits. Ma délégation se félicite des efforts que déploie le Secrétaire général pour renforcer la capacité d'alerte avancée de l'Organisation afin d'avoir une approche davantage axée sur la prévention. Mon gouvernement continue à contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'action préventive depuis sa création en 1997.

Comme plusieurs orateurs l'ont déjà indiqué, l'ONU, clef de voûte de la communauté internationale, n'est pas en mesure de prévenir tous les conflits dans le monde, notamment si les intéressés n'ont pas la ferme volonté de régler leurs différends par des moyens pacifiques. C'est donc aux parties directement concernées qu'il incombe avant tout de poursuivre le dialogue et de prendre l'initiative de la réconciliation avec l'encouragement de la communauté internationale.

J'ai le plaisir d'informer le Conseil que la République de Corée joue son rôle dans la limite de ses ca-

pacités à cet égard, en engageant la Corée du Nord à participer au processus graduel d'instauration d'une paix réelle sur la péninsule coréenne. Ces efforts décisifs ont permis d'organiser en juin dernier à Pyongyang le sommet intercoréen, le premier sommet qui a eu lieu depuis la division de la Corée il y a 50 ans. Nous pensons que ce sommet a marqué une nouvelle étape sur la voie de la paix, non seulement dans la région mais également dans l'ensemble du monde.

Enfin, je voudrais conclure en réitérant l'appui indéfectible de ma délégation à la cause commune de la prévention des conflits armés, et notamment au renforcement du rôle du Conseil de sécurité pour ce qui est des mesures préventives.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Corée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La délégation de la République-Unie de Tanzanie s'associe aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Ministre Robertson, ainsi que votre pays, la Jamaïque, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. De même, nous rendons hommage au Conseil et au Secrétaire général pour leur détermination et pour l'intérêt soutenu qu'ils portent à la prévention des conflits. Pour nous, l'idée qu'il n'existe pas d'objectif plus élevé ni d'ambition plus grande pour les Nations Unies que la prévention des conflits armés, n'est nulle part plus pertinente qu'au sein du Conseil de sécurité.

La République-Unie de Tanzanie, pays de la région des Grands Lacs en Afrique, est douloureusement consciente des ravages que causent les conflits armés, non seulement en termes de coût économique, mais surtout par la tragédie humanitaire qu'ils provoquent. Nous avons accueilli des milliers de réfugiés. Nous avons vu des civils innocents, surtout des femmes et des enfants, fuir leurs propres compatriotes pour sauver leur vie. Nous avons vu la dégradation de l'environnement causée par l'arrivée massive des réfugiés. Nous avons connu les problèmes socioéconomiques qui en résultent. Il va sans dire que l'aspect sécurité n'est pas moins critique. Compte tenu de ces circonstances, le sujet qui occupe le Conseil cet après-midi fait tout particulièrement écho aux préoccupations réelles des Tanzaniens.

Le Conseil de sécurité a-t-il un rôle à jouer? À notre avis, la Charte des Nations Unies est claire sur ce sujet. Le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Charte a peut-être des lacunes, mais elle ne laisse aucun doute quant à la volonté d'empêcher la guerre, de protéger les droits de l'homme et de promouvoir le développement social. Il va sans dire que le rôle du Conseil de sécurité est capital à cet égard.

C'est à la lumière de l'expérience récente que l'on peut le mieux examiner le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés. À quelques exceptions près, le type le plus fréquent de conflit armé – et celui qui fait payer le plus lourd tribut à la population civile – est celui qui se livre à l'intérieur des États. Au Rwanda et au Kosovo, le Conseil a échoué. En Angola, en Sierra Leone et en Éthiopie/Érythrée, il a essayé de se racheter et il faut le féliciter pour les efforts sincères qu'il a faits malgré toutes les difficultés.

Il faut reconnaître que le rétablissement de la paix et la sécurité face aux conflits ou à de graves souffrances humaines représente un défi pour la communauté internationale aussi bien que pour le Conseil car, aux termes de la Charte, la communauté internationale agit par l'intermédiaire du Conseil. Nous sommes néanmoins préoccupés et affligés de constater que, devant des conflits armés ou des atrocités flagrantes qui sont commises contre l'humanité, le Conseil ne réussit pas à agir d'un commun accord et à temps, ce qui a des conséquences déplorables pour sa légitimité.

C'est pourquoi le Conseil doit s'efforcer d'empêcher que des conflits potentiels ne dégénèrent en affrontements armés. Nous nous félicitons des mesures instituées par le Secrétaire général. Trop souvent on s'est attaqué aux conséquences plutôt qu'aux causes, et nous nous félicitons du désir de réorienter les efforts. À notre avis, les principaux domaines sur lesquels doit porter l'attention sont les suivants :

Premièrement, le Conseil doit continuer de soutenir les initiatives du Secrétaire général en faveur d'une paix durable en agissant dès les tout premiers signes de conflit et en faisant appel à la coopération d'autres organismes et institutions dans un vaste effort tendant à remédier aux causes profondes des conflits.

Deuxièmement, lorsque des processus ont été mis en place pour régler des conflits, sous les auspices des Nations Unies ou par le biais d'arrangements régionaux, le Conseil doit les soutenir durablement, notamment en fournissant des ressources suffisantes. À cet égard, nous félicitons le Conseil des efforts qu'il a faits en République démocratique du Congo.

Troisièmement, comme nous avons eu l'occasion de le dire en novembre dernier au Conseil, nous continuons de penser que l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent préparer des mesures pour consolider les résultats des processus de paix en cours. Les pays en conflit auront besoin de l'aide du Conseil et de la communauté internationale, non seulement pour la reconstruction mais également pour bâtir des institutions démocratiques en vue d'une paix durable.

Enfin, le Conseil doit renforcer sa coopération avec les arrangements régionaux. Il faut mettre en oeuvre une stratégie volontariste pour renforcer leur capacité et leur efficacité en matière d'action préventive au niveau régional dans le contexte du Chapitre VIII de la Charte, car nous pensons qu'ils peuvent être un moyen efficace d'ouvrir la voie à de futures actions du Conseil.

L'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, ont été créés essentiellement pour préserver l'humanité du fléau de la guerre et pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Cela reste le premier souci de notre peuple. Le degré auquel cette aspiration est satisfaite est l'une des principales manières de mesurer la légitimité des Nations Unies et du Conseil. Nous croyons qu'il est possible de s'acquitter de cette mission, mais il faut pour cela que l'Organisation dispose d'un soutien et d'un financement suffisants. Voilà le défi que nous devons tous relever et nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ouganda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Semakula Kiwanuka** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter encore une fois de nous avoir donné la possibilité à tous de nous pencher sur cette question très importante.

La question dont nous sommes saisis, à savoir, le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés, est maintenant plus importante et plus urgente en raison de l'épidémie des conflits qui frappe particulièrement le monde en développement et notamment l'Afrique.

On peut prévoir les conflits et donc les prévenir. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle dirigeant à cet égard et avoir la volonté politique d'agir.

La prévention des conflits est un processus à long terme. En raison de sa nature multidimensionnelle et multisectorielle, ce processus exige une plus large gamme d'outils. Les outils et mécanismes qui peuvent prévenir les conflits au sein des États sont en grande partie les mêmes que ceux qui peuvent prévenir les conflits entre États.

J'ai parlé du rôle dirigeant du Conseil. J'entends par là que le Conseil de sécurité en particulier, et l'ONU et la communauté internationale en général, doivent adopter une démarche plus dynamique et faire de la prévention une de leurs priorités. Pour cela, on peut instituer des mécanismes de réaction rapide afin d'empêcher les conflits de se produire. Ces mécanismes incluent la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de la primauté du droit et de l'égalité entre les sexes. L'élimination de la pauvreté est indispensable parce que la pauvreté peut pousser des jeunes au chômage à prendre part à des guerres, faute d'autres perspectives.

Les conflits et les guerres ont des causes profondes. Pour les prévenir, il faut examiner les conditions qui les provoquent. Ces causes ne sont pas nécessairement militaires. Par conséquent, pour empêcher que l'intervention militaire ne soit le seul moyen de prévention, il convient de mettre l'accent sur ce que nous appelons le développement préventif. La stratégie de développement préventif comporte deux volets : le politique et l'économique.

Comme je l'ai dit, il nous faut déterminer les causes profondes et les circonstances qui sont à l'origine des conflits armés et y remédier. À cet effet, le Conseil de sécurité doit appuyer tous les efforts visant à édifier des structures et des institutions démocratiques durables. Les bases de ces institutions sont la protection des droits fondamentaux de tous, le respect et la garantie de la primauté du droit, la liberté de la presse et la liberté d'expression. Ce sont là les fondements de la gestion

démocratique des affaires publiques, car ils consolident la démocratie et la bonne gouvernance.

La gestion démocratique des affaires publiques implique décentralisation du pouvoir, de manière à ce qu'aucun groupe de la société ne soit marginalisé, et dynamisme de la société civile. Elle responsabilise les gouvernements et les rend plus sensibles aux besoins de la population. L'édification et la consolidation des institutions politiques, sociales, économiques et culturelles, qui appuient et renforcent la démocratie, contribuent grandement à la prévention des conflits.

L'histoire a montré à de nombreuses reprises que l'exclusion politique et économique était une des principales causes des conflits internes. En revanche, les politiques qui mettent l'accent sur l'intégration et l'accès de tous au pouvoir politique et aux ressources économiques sont des éléments fondamentaux d'une paix durable.

Je voudrais, à ce stade, évoquer brièvement les mesures prises par l'Ouganda en matière de participation politique, de tolérance et de réconciliation. Depuis que le gouvernement du Mouvement national est arrivé au pouvoir, il a placé l'accent sur ces aspects importants de la démocratie en vue de créer un consensus national et de mettre fin au cycle de vengeance en Ouganda. Nous n'y avons pas entièrement réussi mais les résultats sont encourageants. Le pays est aujourd'hui plus uni que jamais.

J'ai insisté sur la démocratie et la primauté du droit car les conflits sont alimentés par les conditions politiques, économiques et sociales. L'histoire montre que les pays démocratiques ne se font normalement pas la guerre, ce qui ne signifie pas qu'ils n'ont pas de différends, mais ils les règlent par le biais de mécanismes institutionnels, en respectant la primauté du droit. Ce n'est pas par hasard que les pays occidentaux ont connu essor et prospérité depuis la Deuxième Guerre mondiale. Ils ont, en effet, placé la démocratie au coeur de leurs valeurs communes.

J'ai également évoqué la stratégie de prévention économique. À mon avis, le Plan Marshall, qui a transformé l'Europe d'après guerre, était un plan de prévention économique destiné à empêcher l'Europe de retomber dans le fascisme ou d'embrasser d'autres idéologies. Pour être durables, les institutions politiques doivent être renforcées par des économies en croissance plaçant l'accent sur l'amélioration de la condition humaine. Une répartition trop inégale des ressources nationales, l'exclusion économique et la persistance de la pauvreté et des injustices sociales alimentent les conflits.

Avant de conclure, je souhaiterais revenir sur la question de l'initiative. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle moteur en matière de prévention des conflits. J'entends par là, bien entendu, les États Membres, en particulier les pays riches industrialisés, qui doivent considérer la persistance des conflits armés comme une menace pour leur propre sécurité et leur bien-être. Le Conseil doit faire preuve d'initiative en la matière car il est désormais reconnu qu'il est bien davantage qu'un conseil de guerre. C'est pourquoi, au début de cette année, il a examiné les problèmes terribles liés au VIH/sida. L'accent doit donc être maintenant placé sur la sécurité humaine. À cet égard, le Conseil de sécurité du XXIe siècle doit considérer la pauvreté comme une menace pour la sécurité, et la démocratie et le développement économique durable comme les mécanismes les plus efficaces pour prévenir les conflits armés. Pour les promouvoir, il faudra engager les ressources nécessaires. Le Conseil de sécurité doit rester saisi de la question des ressources, sinon la prévention des conflits restera une chimère.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ouganda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Kenya. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Kahende** (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite s'associer à celles qui ont déjà pris la parole pour vous féliciter d'avoir organisé cette importante réunion sur la prévention des conflits.

Nous intervenons aujourd'hui parce que le Kenya accorde une grande importance à cette question et à ses incidences, en particulier sur le continent africain. Les conflits armés ont déstabilisé l'Afrique et ont semé la mort et le désespoir. Les conflits armés, s'ajoutant aux injustices du passé et, ces dernières années, au sida, figurent parmi les pires ennemis du progrès en Afrique. Toutefois, c'est un fléau contre lequel l'humanité s'est unie. La présente séance, tout à fait opportune, s'inscrit dans le cadre des efforts faits pour promouvoir la prévention, plutôt que trouver un remède a posteriori.

 

Les différents conflits qui se déroulent sur le continent africain continuent d'aggraver le sort des populations africaines, dont le niveau de développement économique et social reste jusqu'à présent peu enviable. Les conflits et l'insécurité générale privent l'Afrique de la paix et du développement, tout comme le trafic des ressources naturelles, en particulier des diamants, servant à financer les guerres. Cela ne fait qu'entretenir la paupérisation actuelle et future des populations. Le progrès économique et social de l'Afrique passe par l'arrêt des conflits.

Il y a quelque temps, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a mis en place l'Organe central pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. L'action de l'Organe central, travaillant en liaison avec des organisations régionales, a grandement contribué à résoudre des conflits et à désamorcer des situation explosives dans le continent. Néanmoins, beaucoup reste encore à faire et le Conseil de sécurité est investi du pouvoir de donner une impulsion à cette action et de prendre d'autres mesures, notamment dans le domaine du maintien de la paix.

L'engagement des Nations Unies, par le biais du Conseil de sécurité, à l'égard de la prévention, du contrôle et du règlement des conflits est des plus louables. Selon nous, les principes de bonne gouvernance et de bon voisinage doivent également être renforcés tout comme doivent être éliminées d'autres causes de conflit.

Les efforts menés actuellement pour faire face au problème de la prolifération des armes légères doivent retenir toute l'attention requise. En Afrique, des réunions tenues à Addis-Abeba et à Nairobi sur la question des armes légères ont mis en exergue la gravité du problème. Nous espérons sincèrement qu'un cadre légal et institutionnel verra le jour et naîtra et permettra de mettre un terme à la menace que représentent l'accumulation des armes légères et leur possession illicite.

Dans les cas où des conflits existent déjà, le Conseil de sécurité doit, nécessairement, répartir équitablement le poids de ses responsabilités. Nous demandons que l'Afrique pèse du même poids que d'autres régions pour ce qui est du déploiement rapide et des effectifs des forces.

La question de la prévention des conflits, notamment en Afrique, est complexe. L'Organisation doit continuer d'oeuvrer étroitement avec l'OUA, avec les organisations régionales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec les institutions stratégiques et de paix afin de comprendre puis de maîtriser la menace de déclenchement de conflits. Néanmoins – comme d'autres orateurs de notre région l'ont dit précédemment – il sera difficile de prévenir des conflits tant que l'Afrique continuera de croupir dans la pauvreté et le désespoir. Selon nous, la bonne gouvernance, la démocratie participative, le progrès économique et social et la volonté d'entretenir des relations de bon voisinage, permettront, en fin de compte, de prévenir les conflits.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Kenya des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Mutaboba** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Je saisis également cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue à New York et vous féliciter chaleureusement, ainsi que votre délégation, de votre accession à la présidence du Conseil et d'avoir inscrit cette question importante à son ordre du jour.

La Charte des Nations Unies nous offre un large éventail de directives pour ce qui est de la recherche du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde. Néanmoins, l'expérience montre que le Conseil de sécurité, malgré ses nombreux efforts – si toutefois ceux-ci ont véritablement été entrepris de manière collective – n'a pas réussi, dans la plupart des cas, à prévenir les conflits armés qui troublent la paix et la sécurité dans le monde. Alors qu'il a connu des succès – dont nous nous félicitons – le nombre de ses échecs dépasse de loin celui de ses succès. Cela ne doit pas l'inciter à la frilosité mais au contraire à agir davantage et mieux.

Ma délégation estime que ce déséquilibre des résultats est dû au conservatisme des attitudes, comme si le monde n'avait pas changé depuis la création de notre Organisation. Parfois, certains ont peur de connaître la vérité, peur de l'innovation et refusent carrément de reconnaître leurs erreurs et de les rectifier. Tout comme ceux qui suscitent les conflits le font en vue de conserver le pouvoir et de protéger leurs intérêts, les membres

du Conseil s'en tiennent au principe du maintien du statu quo, quelles qu'en soient les conséquences. La résistance au changement est dommageable et ne doit pas être prise à la légère si nous voulons véritablement faire aboutir nos efforts en matière de prévention des conflits armés.

En vertu du paragraphe 1 de l'Article premier de la Charte, également cité ce matin par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'Organisation doit

> « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix ».

Là où des mesures collectives auraient dû être prises pour prévenir des catastrophes, des divisions se sont produites entre les membres – nous sommes tous des êtres humains – et là où des mesures ont été prises, elles se sont traduites par de simples résolutions demeurées lettre morte. Là où des preuves flagrantes de menace à la paix et à la sécurité ont été mises en lumière, les mesures prises ne l'ont pas été en temps voulu ou l'ont été de manière trop timorée. Telle est la triste réalité. Tous ces événements ont créé des précédents que nous devrions garder en mémoire quotidiennement plutôt que de réagir et de réagir de manière vague et défensive lorsque ces questions sont soulevées. Nous devons nous aider les uns les autres, mais nous devons d'abord accepter des changements sous la direction du Conseil de sécurité.

Pour maintenir la paix il suffit de garder l'élan. Des milliards de tonnes d'informations sont produites quotidiennement pour permettre aux responsables politiques et aux décideurs de travailler. Ce qui compte ce n'est pas le volume des informations produites, mais bien plutôt ce qu'on en fait.

Les tragédies du Rwanda et de Srebrenica auraient pu être évitées à partir d'une information disponible. La situation actuelle dans la République démocratique du Congo aurait pu également être évitée avant qu'elle ne se déclenche. Le Kosovo est un autre exemple parmi beaucoup d'autres. La diplomatie préventive a ses mérites mais le manque de volonté politique, souvent imputé à la communauté internationale simplement parce que nous n'osons pas montrer du doigt les responsables, est malheureusement devenu l'excuse du siècle. La volonté politique est là, mais elle est formulée sous l'angle des intérêts des acteurs. On ne peut pas prévenir de conflits sans prendre en compte la question de l'application de deux poids deux mesures, car la paix et la sécurité sont aussi contagieuses que les conflits. On récolte ce que l'on a semé.

La prévention est fondée sur ce que nous connaissons. La connaissance dont nous disposons est la source d'inspiration que nous utilisons tous de manière imaginative et sous tous les angles. Ne pas utiliser notre imagination et ne pas prendre collectivement des mesures correctrices ne pourront qu'entraver la prévention de conflits futurs. Je voudrais citer l'exemple des rapports demandés par le Conseil : le rapport sur Srebrenica et le rapport Carlsson. Ces deux documents montrent clairement de quelle manière le Conseil aurait pu prévenir ce qui s'est produit. Depuis le jour où le rapport Carlsson a été présenté au Conseil de sécurité, aucune mesure n'a été prise et rien n'a été dit concernant les recommandations figurant dans ce rapport. Il y a eu un silence total.

Il est souvent plus confortable d'éviter de tirer les leçons qui s'imposent ou de tarder à le faire, alors qu'elles pourraient permettre de faire en sorte que des erreurs semblables ne se répètent ailleurs. Mais tous les signes, toutes les actions et toutes les réactions montrent que nous avons encore beaucoup à faire pour prendre au sérieux les mesures préventives nécessaires pour garantir la paix et la sécurité dans le monde. L'autocritique devrait être acceptée comme un bon moyen de se rappeler, les uns aux autres, que nous sommes tous préoccupés par la situation et que chaque Membre de cette Organisation compte. Répondre aux besoins de tous et non pas seulement de certains nous permettra de faire face aux problèmes mondiaux de façon collective à mesure qu'ils surviennent, et d'y faire face comme il convient dans un souci de paix et de sécurité internationales. C'est ce qui devrait être considéré comme la méthode de travail constante du Conseil, auquel ma délégation souhaite réaffirmer son plein appui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Rwanda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique, M. Mokhtar Lamani, que le Conseil a invité en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Lamani** (Organisation de la Conférence islamique) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord me joindre aussi aux orateurs précédents pour vous féliciter d'assurer la présidence du Conseil de sécurité durant ce mois.

C'est pour moi un honneur renouvelé que de pouvoir m'adresser à votre auguste conseil, et c'est pourquoi j'éprouve un plaisir particulier à prendre part aujourd'hui à cette séance du Conseil de sécurité réservée au « rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés ».

En général, les activités de maintien de la paix sont devenues complexes car de plus en plus multifonctionnelles et portant sur des domaines aussi vastes que diversifiés, tels la mise en place des institutions ou leur consolidation, l'observation et la surveillance des opérations électorales, la reconstruction des infrastructures ou le désarmement des factions rivales.

Et c'est pourquoi il est clair que la prévention devrait être l'une des tâches principales du système des Nations Unies, car moins coûteuse en vies humaines et moins désastreuse pour les sociétés concernées, voire pour l'humanité tout entière, assurant ainsi le passage d'une culture de réaction à une culture de prévention. Cette évolution à été, à maintes reprises, reconnue par le Conseil de sécurité comme l'un des objectifs prioritaires pour le développement futur de l'Organisation des Nations Unies.

Si la prévention des conflits exige, par ailleurs, une conjonction d'activités très variées, de l'alerte rapide à la diplomatie préventive, à la médiation et à la réconciliation, elle impose aussi des mesures structurelles et à long terme permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits, touchant ainsi au redressement des sociétés concernées, au développement, à l'élimination de la pauvreté et au contrôle de la vente d'armes.

La prévention des conflits varie d'une région à l'autre car les causes de ces conflits varient aussi d'une région à l'autre, et c'est pourquoi la création de mécanismes efficaces permettant de coordonner aussi bien les activités de prévention que celles de consolidation de la paix entre les organismes des Nations Unies et les organisations régionales, s'avèrent une nécessité de grande importance afin de relever ensemble les défis qu'impose un maintien de la paix efficace et durable.

La participation des organisations régionales, telle que formulée dans le Chapitre 8 de la Charte des Nations Unies, permettrait de tirer profit des avantages comparatifs propres à chaque organisation étant donné la diversité des questions qui doivent être réglées, allant du politique à l'économico-social, à l'humanitaire et aux droits de l'homme.

Je voudrais, à cet effet, saluer les initiatives du Secrétaire général, M. Kofi Annan, de tenir des réunions périodiques avec les secrétaires généraux de différentes organisations régionales et sous-régionales, dont celle que je représente, l'Organisation de la Conférence islamique, pour débattre de leur rôle en matière de prévention des conflits et le féliciter aussi de son initiative de créer un groupe de haut niveau sous la présidence de M. Lakhdar Brahimi pour une réévaluation en profondeur du système de maintien de la paix.

D'ores et déjà, nous considérons ces initiatives comme un maillon des plus importants dans le travail visant à prévenir, à gérer et à régler les conflits. En définitive, et conscients que la prévention des conflits est un domaine où l'on peut faire plus et mieux, et qu'elle est et restera la responsabilité suprême du Conseil de sécurité, elle exigera davantage une détermination commune et des objectifs clairs, car la paix dans les diverses parties du monde constitue un ensemble interdépendant et indivisible.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique de ses paroles aimables.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Les membres du Conseil de sécurité sont saisis du texte d'une déclaration du Président sur la question inscrite à son ordre du jour. Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, la déclaration du Président sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2000/25.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 50.*